

de Jésus-Christ au Très Saint Sacrement. Elle fit donc proposer aux Sœurs de donner la plus grande partie de la somme nécessaire à la construction, à condition qu'on lui ménagât derrière l'autel une cellule où elle pût se renfermer le reste de ses jours.

Ces propositions furent d'autant mieux accueillies que les Sœurs manquaient des fonds nécessaires pour exécuter leur projet. Mlle Le Ber eut toute liberté de régler la disposition du bâtiment qui devait lui servir de demeure : elle le fit de manière à contenter son désir de solitude absolue et sa soif de tenir compagnie au Dieu du Tabernacle.

Derrière l'autel, on réserva un espace de dix ou douze pieds de profondeur, ayant même hauteur et même largeur que l'église. Cet espace fut divisé en trois étages. Les deux plus élevés étaient destinés pour son propre usage ; et le premier, au rez-de-chaussée, devait servir de sacristie. C'était là qu'elle se proposait de descendre pour recevoir la sainte Communion et pour se confesser. Dans ce dessein, elle désira qu'à l'un des panneaux de la porte qui s'ouvrait sur le sanctuaire, du côté de l'Évangile, il y eût une espèce de grille mobile, derrière laquelle elle pût se présenter et recevoir la sainte communion sans être vue du public ni sans sortir de sa clôture. Du côté du jardin des Sœurs, une seconde porte permettait de lui porter tous les jours ses aliments sans traverser l'église.

Mais l'avantage qu'elle ambitionnait surtout, c'était qu'étant renfermée dans sa cellule, au premier étage, elle ne fût séparée du Très Saint Sacrement que par la cloison qui devait diviser son appartement d'avec l'église. En effet, d'après la hauteur qu'elle fit donner au plancher du sanctuaire et à celui de sa cellule, il résulta que le tabernacle devait se trouver à peu près au même niveau que le chevet de sa couchette. Cette pensée la remplissait de bonheur et d'une sainte allégresse, et faisait fondre son cœur en sentiments d'amour et de reconnaissance pour son Dieu qui daignait lui permettre d'habiter si près de lui.

Enfin, le dernier étage, destiné à lui servir de chambre de travail, devait recevoir les petits métiers et les autres instruments nécessaires aux divers ouvrages auxquels elle s'appliquait dans sa solitude.

V. — Bien que Mlle Le Ber eût toujours gardé religieusement, depuis près de quinze ans, la retraite qu'elle avait vouée, sa reclusion néanmoins pouvait être considérée plutôt comme une dévotion particulière, secrètement approuvée par ses directeurs, que comme un genre de vie publiquement autorisé par